

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2018

Bilan de l'OGEC de l'année 2016-2017

Marion GIANINAZZI, trésorière de l'OGEC est venue présenter le bilan financier de l'OGEC pour l'année scolaire 2016-2017.

Le bilan présente une bonne année. Celui-ci est présenté en 4 parties :

- Les activités de l'OGEC dans son rôle de gestion de l'école
- Les manifestations organisées (LOTO, thé dansant,...)
- La cantine
- La garderie

Seule la partie concernant la garderie est déficitaire. Il faudra peut-être revoir le fonctionnement si ce déficit perdure durant les années.

La commune renouvelle sa subvention de 40 000€ versé en 2 fois (20 000€ en mars et 20 000 en octobre) pour l'année 2018.

Votes des comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs suivants sont validés à l'unanimité :

Budget communal :

Report de fonctionnement exercice 2016 = 239 749,93€

Dépenses de fonctionnement = 453 231,97€

Recettes de fonctionnement = 534 653,62 €

Excédent de fonctionnement = 321 171,58 €

Report d'investissement exercice 2016 = 81 691,23 €

Dépenses d'investissement = 316 632,24 €

Recettes d'investissement = 942 044,26 €

Excédent d'investissement = 707 103,25 €

Budget Activités commerciales :

Dépenses de fonctionnement : 7 705,25 €

Recettes de fonctionnement : 27 985,78€

Excédent de fonctionnement : 20 280,53€

Report déficit d'investissement 2016 = 55 579,28€

Dépenses d'investissement = 49 480 €

Recettes d'investissement = 84 779,66 €

Déficit d'investissement = 20 279,67 €

Budget Lotissement :

Excédent de fonctionnement 2016 = 59 700,95 €

Dépenses de fonctionnement = 122 068,45 €

Recettes de fonctionnement = 62 367,50€

Résultat de fonctionnement = 0

Déficit d'investissement 2016 = 198 388,11€

Dépenses d'investissement = 13 997,06 €

Recettes d'investissement = 119 700,95 €

Déficit d'investissement = 92 684 ,22€

Affectation du résultat Budget communal et du budget activités commerciales

Il s'agit d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2017 à la section d'investissement. Le montant doit couvrir le déficit d'investissement ainsi que le déficit des restes à réaliser (dépenses non réalisées sur 2017 et reportées en 2018).

Pour le budget communal, le besoin d'affectation du résultat est validé pour un montant de 63 749,75€

Pour le budget Activités commerciales, le besoin d'affectation du résultat est validé pour un montant de 20 280,53€

Vote des budgets primitifs 2018

Les budgets primitifs 2018 sont validés à l'unanimité comme suit :

Budget communal :

Recettes de fonctionnement = 709 534 €

Dépenses de fonctionnement = 709 534 €

Dépenses d'investissement = 1 920 239 €

Recettes d'investissement = 1 920 239 €

Budget activités commerciale :

Dépenses de fonctionnement = 32 760€

Recettes de fonctionnement = 32 760 €

Dépenses d'investissement = 43 830 €

Recettes d'investissement = 43 830 €

Budget lotissement :

Dépenses de fonctionnement = 61 600€

Recettes de fonctionnement = 61 600€

Dépenses d'investissement = 106 685 €

Recettes d'investissement = 106 685€

Vote des comptes de gestion

Les comptes de gestion transmis par la Trésorerie sont conformes aux comptes de la commune.

Ils sont validés à l'unanimité

Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués sur la commune pour la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Les bases d'impositions 2018 n'étant pas arrivées, il est préférable d'attendre le mois prochain pour voter les taux de l'année 2018.

Convention Voirie à passer avec la CCMDL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la compétence voirie a été transférée à la communauté de communes des Monts du Lyonnais. Cependant, la communauté de communes a un budget limité et ne peut entreprendre que le gros entretien de ces voiries, en outre dans le cadre du pouvoir de police du Maire un certain nombre de prérogatives restent communales : déneigement, nettoyage, Il convient donc de signer une convention afin que la commune puisse continuer l'entretien quotidien de ces routes. Le conseil accepte à l'unanimité.

Convention à passer avec la CCMDL pour la mise à disposition d'un broyeur :

Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant le SIMOLY mettait à disposition de la commune un broyeur. Ce service a été repris par la communauté de communes suite à la dissolution du SIMOLY. Il convient donc de signer une convention avec la CCMDL pour définir les conditions de mise à disposition de ce broyeur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Point sur les travaux de l'école :

Le chantier est actuellement stoppé suite aux intempéries. Mais pour le moment, il y a juste un petit retard de 15 -20 jours. Le plancher actuel de l'étage de l'ancienne école primaire n'est pas suffisamment résistant suivant les normes actuelles. Il convient de le renforcer.

Une journée est prévue le 13 avril afin de présenter aux personnes intéressées le principe de la construction paille.

Plusieurs avenants sont à valider :

Lot 3 – entreprise VAGANAY : adaptation de la toiture pour les panneaux photovoltaïques : 5 425,77 € HT

Lot 3 – entreprise VAGANAY : Remplacement d'OSB par de l'AGEPAN : 1 537,80€ HT

Lot 3 – entreprise VAGANAY : Voligeage en sous face auvent : 2 124,10€ HT

Lot 2 – entreprise ROUSSET : murs bétons pour l'encastrement des coffres photovoltaïques : 1 551,57€ HT

Lot 2 – entreprise ROUSSET : reprise de 3 appuis de fenêtre : 1 350€ HT

Lot 2 – entreprise ROUSSET : Rejingots menuiseries existantes et reprises des tableaux de fenêtre : 8 139 € HT

Ces avenants sont validés à l'unanimité.

Expertise de l'Eglise

Monsieur le Maire explique qu'un expert est venu constater les dégâts à l'Eglise. Nous attendons son rapport mais il a déjà expliqué par téléphone que les dégâts étaient assez importants. Il va donc falloir prévoir de lourdes réparations. Le Maire demande l'autorisation de solliciter une aide du Département dans le cadre de ces appels à projet 2018, dès que nous aurons un chiffrage des travaux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Nouveau quartier :

Monsieur le Maire présente le scénario retenu par la commission en charge de ce dossier.

Une voie de circulation partira de rue de la mairie pour rejoindre l'école. La question est de savoir si elle sera à double sens ou à sens unique. Il est décidé à 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, de la mettre à double sens. On pourra toujours voir si à l'usage il est nécessaire de la passer à sens unique.

Il faut aussi savoir si cette route passera à l'ouest ou à l'est du petit étang. Le conseil municipal décide à 8 voix pour et 2 voix contre la faire passer à l'ouest de l'Etang.

Une réunion publique sera prévue en avril pour présenter le projet.

Demandes diverses de subventions :

- Ecole privée « Ecolline » : refusé car la commune ne subventionne pas les structures scolaires autre que l'école du village.
- Radio Modul : refusé
- Cinéma itinérant : subvention de 447 € accordée
- Foyer cinéma de St Martin en Haut : refusé car la commune subventionne le cinéma itinérant.
- Club VVT des Monts : subvention de 40€ par enfants de Duerne soit 80€
- BTP de la Loire : refusé

Festival LYLY

Le festival LYLY (Lyrique en Lyonnais) a prévu 2 représentations de l'opéra de La Traviata de Verdi à la salle des fêtes de Duerne les 12 et 14 juillet 2018. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un spectacle de Haut niveau que les Duernois n'aurons pas la chance d'avoir sur la commune très souvent. Le conseil décide de louer la salle au tarif associatif et d'offrir le pot de clôture.

Festival Jeunes Public organisé par la FABRIK

La fabrique organise un festival jeune public début avril. Ils ont prévu une représentation à Duerne le 7 avril à la salle M. DEAL. Il sollicite une subvention de 500€ à la commune. Le conseil décide d'attendre le bilan de la représentation de Duerne et d'attribuer la subvention en fonction de ce bilan tout en plafonnant à 500€.

Fiscalisation ou budgétisation de la participation de la commune 2018 au SIEMLY :

La commune décide comme chaque année de fiscaliser cette participation d'un montant de 2 481€.

Points divers :

- La communauté de communes en association avec plusieurs associations organise les journées de la petite enfance du 8 au 30 mars 2018. Avec des ateliers pour les enfants mais également pour les professionnels et les parents. A cette occasion, une journée est prévue au Château de Pluvy pour présenter les crèches et les relais du secteur, ainsi que plusieurs ateliers pour les enfants (pâte à modeler, motricité, tables à savon, Montessori, ...)
- Marie-Dominique CHEVRON présente un rapport de la commission « Déchets » de la communauté de Communes. Cette année a vu une diminution de 200 tonnes de sacs noirs et des sacs jaunes mieux triés. Pour rappel le tri permet d'économiser 17€ par habitants et ainsi maintenir un coût de la part à 62 € par habitant.
- Bertrand CHAMBE fait un rapport de la commission tourisme de la CCMDL. Il est décidé d'acheter de nouveaux vélos électriques car les anciens sont trop anciens et impliquent d'importants frais d'entretien. Ces nouveaux vélos seront mis en location et non plus à disposition.
- Florence BRIERE explique que cet été, il ne sera pas possible d'organiser d'accueil de loisir sur Duerne. Cependant, 16 familles sont intéressées soit 33 enfants. Ils vont essayer de mettre en place ceci pour les « petites vacances » scolaires de l'année 2018-2019. Mais pour ceci, il va falloir trouver des bénévoles qui accepte de s'en charger.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 avril 2018